

Image not found or type unknown



Demande d'affiliation

Par **Diana59390**, le **09/06/2021** à **16:56**

Bonjour je suis actuellement en couple et enceinte

mon concubin est togolais

je souhaiterais connaître les démarches à effectuer afin qu'il puisse reconnaître son enfant et obtenir ainsi un titre de séjour en France

nous souhaiterions également nous marier afin de régulariser sa situation

comment devons nous procéder

merci d'avance

Par **youris**, le **09/06/2021** à **17:25**

bonjour,

il doit s'agir d'une demande de filiation.

je suppose que vous êtes de nationalité française.

pour reconnaître votre enfant, son père doit se rendre dans une mairie.

mais cela ne lui donne pas droit automatiquement à un titre de séjour, il doit

remplir trois conditions:

Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France

Vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)

Vous ne vivez pas en état de polygamie

source: [titre de séjour parent d'enfant français](#)

salutations